

# CALCUL DE L'INDEX D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES



**CALCULS AUTOMATIQUES, NE PAS MODIFIER**

	<b>indicateur calculable (1=oui, 0=non)</b>	<b>valeur de l'indicateur</b>	<b>points obtenus</b>	<b>nombre de points maximum de l'indicateur</b>	<b>nombre de points maximum des indicateurs calculables</b>
1 - écart de rémunération (en %)	1	3,5	36	40	40
2 - écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,4	35	35	35
3 - pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	incalculable		15	0
4 - nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
<b>TOTAL DES INDICATEURS CALCULABLES</b>				76	85
<b>INDEX (sur 100 points)</b>				89	100

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de proportionnalité.